

Ne voit-on pas qu'il s'est fait un changement immense et profond dans nos institutions politiques ? Assurément, dans les Etats-Unis, le président ni le Congrès lui-même n'oseraient toucher aux opinions particulières et libres des luthériens, des calvinistes ou des quakers. Pourquoi dans notre France, où la Charte constitutionnelle est calquée, à cet égard, sur celle des Américains, les catholiques ne jouiraient-ils pas du même privilège ?

Je pourrais ajouter d'autres raisonnements victorieux à ces considérations, mais je cours à la conclusion. Nous ne vivons ni sous la suprématie anglaise, ni sous l'autocratie russe. La France reconnaît et reconnaîtra à jamais, s'il plaît à Dieu, que l'immortel auteur des sociétés a établi sur la terre deux puissances, l'une spirituelle, l'autre temporelle, toutes deux souveraines et indépendantes dans leur sphère. Cette vérité est un dépôt qui a été confié à notre garde. Nous mourrions plutôt que de souffrir qu'il fût violé par notre fait dans un sens ou dans un autre. Est-ce qu'on peut nous blâmer ou nous frapper pour avoir dans le cœur et pour être résolu à suivre cette règle ? On craint notre zèle, mais pourquoi ne craint-on pas plutôt les excès inouis de l'impiété qui détruit et bouleverse ce que le zèle de la foi, c'est à dire de la vérité, assure et conserve ? Quelques ecclésiastiques sont persuadés, comme je le suis moi-même, qu'il y a des doctrines philosophiques ou autres, enseignées avec privilège et monopole dans tout ce royaume, lesquelles doivent, dans un temps qu'il serait aisé de calculer, y détruire la religion catholique. Ils se fondent sur ce que les sentiments d'un peuple ne tardent pas à devenir la tradition et le miroir des opinions diverses de tout culte, et par là même de tout ordre, qu'on a introduites et accréditées dans la classe supérieure.

Ces prêtres, dans les écrits que leur a dictés l'amour des croyances de nos pères et de leur pays, s'y expriment dans des termes un peu vifs, parce qu'un immense intérêt échauffe naturellement les âmes généreuses et les paroles qu'elles consacrent à sa défense. On appelle sur eux les rigueurs de la justice, on les traîne de tribunaux en tribunaux, on les frappe d'amende, on les enferme, sur ce fondement qu'ils ont attaqué une classe de personnes. Mais, d'une autre part, M. Michelet, qui professe au nom de l'Etat, trempe dans le noir venin sa plume forcenée, publie les calomnies les plus infâmes contre tout le clergé, pontifes et prêtres : il blasphème avec la passion la plus exaltée et la plus furibonde, il excite à la haine, à la rage contre les ministres de la religion des hommes capables de tout, et cela dans une ville immense où cette sorte de gens ne manque pas, et où fume encore le sang du 2 septembre. Ne sommes-nous donc pas, une classe de personnes ? Et cette classe, révoquée pendant quinze cents ans, n'a-t-elle pas eu quelque part à la grandeur et à l'éclatante renommée de notre patrie ? L'audace et la fureur de cet écrivain ont-elles été réprimées ? Non ; tandis que les prêtres, qu'il a traînés dans la boue la plus noire, ainsi que tout le corps auquel ils appartiennent, sont dans les fers, pour lui, il triomphe, on lui fait publiquement des ovations, on a arrêté que ses traits seraient immortalisés sur l'airain. Quel sort prépare à l'avenir de notre belle France cette rigueur extrême d'un côté et cette espèce d'inviolabilité de l'autre ? Le temps l'apprendra.

Pour me résumer, Monsieur le Ministre j'adhère pleinement au Mandement de Mgr. le cardinal de Bonald. Dieu le sait, je ne prétends mécontenter ni braver aucun pouvoir, mais je garde ce que mon divin maître m'a confié et j'obéis à ma conscience.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

De votre excellence, Monsieur le Ministre,

Le très humble et très obéissant serviteur,

† CLAUD-HIP., Evêque de Chartres.

Chartres, le 21 février 1845.

MATHURIN RENAUD,

ou

LE MODELE DES BONS PERES.

M. DE VERZURE venait d'acheter les domaines et le château de Barmont ; dès le lendemain de son arrivée, il voulut se promener avec son garde sur ses nouvelles propriétés pour en prendre une connaissance plus exacte. On était alors dans le mois de juin, et le soleil, qu'aucun nuage ne couvrait ce jour là, rendait le temps d'une chaleur étouffante. Après quelques heures de course, M. de Verzure désira se reposer, et s'étant assis à l'ombre de trois gros chênes plantés sur une hauteur d'où l'on découvrait tout le village et ses environs, il questionnait son garde sur tous les objets qui s'offraient à sa vue.

« Cette ferme isolée que j'aperçois là bas, à la droite du village et près d'un chemin de traverse, n'est-elle pas celle de Mathurin Renaud, lui demanda-t-il ?

— Oui, monsieur, lui répondit celui-ci.

— Et quel homme est-ce que ce Mathurin Renaud, continua M. de Verzure ?

— Oh ! c'est bien le meilleur homme que je connaisse, et je puis bien ajouter aussi, le meilleur de tous vos fermiers ; il n'y a pas de danger que celui-là soit jamais en retard avec vous.

— Il est donc bien riche ?

— Bien riche ! non ; mais il est à son aise, et il a tant d'ordre que

jamais il n'est pris au dépourvu ; je l'ai vu dans les années bien fâcheuses où il n'avait pas récolté la moitié de ce qu'il devait attendre, payer son maître comme à l'ordinaire, et secourir encore tous les pauvres des environs.

— Mais comment faisait-il donc ?

— Ça n'est pas malin comment il faisait, mais c'est bien beau : au lieu de manger du bon pain blanc, il en mangeait du bis ; au lieu de se permettre quelques parties de plaisirs, il se les refusait toutes ; au lieu de donner quelque habillement neuf à ses filles, il en gardait l'argent pour le distribuer aux pauvres.

— Mais ses filles ne devaient pas être contentes de la générosité de leur père.

— Elles ? on voit bien que vous ne les connaissez pas ; elles sont aussi bonnes que lui, et ses fils aussi ; c'est une vraie maison de Dieu.

— Vous avez bien raison, Pierre, dit M. de Verzure, le bon Dieu doit bien aimer de telles gens.

— S'il les aime bien, ils l'aiment bien aussi : il faut voir tout ça le dimanche aux offices ; on dirait une famille de petits saints.

— Je n'ai sans doute pas besoin de vous demander s'ils sont bien aimés dans le village.

— Si fort, que je ne conseillerais pas à personne de dire du mal d'aucun d'eux ; je vous réponds qu'il perdrait son temps, et qu'il courrait même risque de se faire un mauvais parti ; car ce n'est encore rien que ce que je vous ai dit d'eux ; il faut voir comme ils sont bons avec leurs domestiques, comme ils ne diraient jamais un mot plus haut que l'autre à qui que ce soit, comme ils aiment à faire plaisir à tout le monde. Leur réputation est si bien établie dans le village et les environs, que, quand on cite quelque belle action, on dit pour la louer, c'est digne d'un Renaud.

— Tout ce que vous me dites me donne la plus grande envie de connaître cette respectable famille et son digne chef ; certainement j'irai lui faire une visite quelque jour de ces jours ; on ne saurait trop encourager les honnêtes gens ; ils sont si rares maintenant !

— Sans doute, mais pas autant cependant à Barmont qu'ailleurs ou n'y compte que trois à quatre mauvais sujets, auxquels monsieur le curé n'a jamais pu faire entendre raison.

— J'aime à vous entendre parler de la sorte, Pierre ; et, sans vous en douter peut-être, vous venez de prouver une vérité qui devrait être méditée par bien des gens : vous comptez trois ou quatre mauvais sujets dans le village, et ceux-là n'écourent pas monsieur le curé, c'est-à-dire ils n'ont pas de religion ; tous les autres habitants sont des gens estimables dans leur conduite, et ils écourent M. le curé, c'est-à-dire ils ont de la religion ; voilà bien le plus bel éloge qu'on puisse faire de celui-ci ; tous les honnêtes gens sont pour elle, tous les mauvais sujets sont contre elle ; si tous ceux qui se vantent de n'en pas avoir voulaient faire ces réflexions, je ne vois pas comment ils pourraient encore tirer vanité de leurs principes qui les rangent nécessairement dans la classe des mauvais sujets.

Comme ils parlaient ainsi, ils virent passer dans un chemin de traverse, dont ils étaient à peu de distance, un homme qui n'ôta pas son chapeau devant une croix qui s'y trouvait placée ; monsieur de Verzure dit à sa garde : « Je parierais que cette homme est un des mauvais sujets du village.

— Vous ne vous trompez pas, lui répondit Pierre ; car ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle Robert-le-Diable ; il n'a pas de plus grand plaisir qu'à se battre, à jurer et à tromper le monde.

— Avec une telle conduite il est impossible qu'il soit heureux, et je suis persuadé que Mathurin Renaud ne changerait pas de position avec lui.

— Je le crois bien, il y aurait trop à perdre pour lui ; cependant celui-ci passe pour être plus riche ; mais c'est un bien mal acquis qui ne lui profite pas. Comme il n'aime personne, en revanche personne ne l'aime, et il y en a plus d'un qui ne se font pas scrupule de l'attraper quand ils peuvent, aussi bien qu'il attrape les autres, de sorte qu'il est obligé d'être en garde contre tout le monde, même contre ses propres enfants qui sont des vauriens, et contre sa femme qui n'est pas meilleure. Je suis quelquefois entré chez eux : c'est comme un véritable enfer ; on n'y entend que des reproches, des querelles, des injures, et bienheureux encore quand les choses en restent là. Il y aura deux ans à la St.-Martin prochaine, que, pour essayer de mettre fin à tout ce train là, il a voulu envoyer tout son monde à l'église ; mais, comme il n'y allait pas lui-même et qu'il continuait à se moquer de la religion, ceux-ci n'ont vu dans cet ordre qu'une fantaisie de sa part, à laquelle ils ont obéi pour éviter des sottises et peut être des coups ; mais ses filles n'y allaient que pour montrer leurs beaux ajustemens ; ses garçons que pour se moquer des filles du village ou pour les agacer ; et tout a continué à aller aussi mal